



FILIÈRE ANACARDE AU BENIN

P. 5

3 000 balances électroniques réceptionnées pour une commercialisation plus transparente



L'Interprofession de la Filière Anacarde du Bénin (IFA-BENIN) a réceptionné, le lundi 10 mars 2025, 3 000 balances électroniques au siège de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNA). Il s'agit de 3 000 balances électroniques de collecte, d'une capacité de 300 kg avec une précision de 500 g et un tablier de 40 x 50 cm. Elles sont déjà certifiées par l'Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM).

CAJOU

P. 7

Des formateurs outillés sur le mécanisme de la campagne de commercialisation 2024-2025



BENIN

P. 8

La campagne de commercialisation 2024-2025 de noix de cajou se déroulera du 30 janvier au 31 mai 2025

ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES RECOLTES ET POST-RECOLTES

P. 12

SOMMAIRE

01 - EDITORIAL	p4
02 - BÉNIN/ FILIÈRE ANACARDE : 3 000 balances électroniques réceptionnées pour une commercialisation plus transparente	p5
03 - BENIN ; Voici les conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2024-2025 des noix de cajou	p6
04 - BENIN/CAJOU : Des formateurs outillés sur le mécanisme de la campagne de commercialisation 2024-2025	p7
05 - BENIN : La campagne de commercialisation 2024-2025 de noix de cajou se déroulera du 30 janvier au 31 mai 2025	p8
06 - DEUXIÈME REVUE DE PERFORMANCE DU PÔLE 4 À DJIDJA : La FENAPAB représentée par son Responsable Suivi Évaluation	p9
07 - DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DES COMMISSIONS TECHNIQUES DU CICC EN COTE D'IVOIRE ; La FENAPAB y était	p10
08 - ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES RECOLTES ET POST-RECOLTES	p12

L'EQUIPE DE REDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Mohamed BARANON

REDACTION

WAHABOU ISSIFOU

VIRGILE-MARX DAH-DOVONON

FERDINAND GBEDE

MOUBARAK SALAMI

EZÉCHIEL OROU BERO

CREATION ARTISTIQUE

Wahabou ISSIFOU

CREDITS PHOTOS

Wahabou ISSIFOU

CoopCPA

Conseillers FENAPAB

SIEGE DE LA FENAPAB

Résidence Ex-Carder Borgou, Parakou

Tél : +229 01 69 91 65 37

www.fenapab.org



EDITORIAL



Mohamed BARANON
Directeur Général FENAPAB

Chers acteurs et partenaires de la filière anacarde,

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons le 37^e numéro de notre mensuel d'information. Fidèle à sa mission de vous tenir informés des évolutions et des dynamiques de notre filière, ce numéro met en lumière des sujets d'une importance capitale pour la campagne de commercialisation 2024-2025 et pour le développement de notre secteur.

L'un des faits marquants de ces dernières semaines est sans doute la réception de 3 000 bascules électroniques par IFA-BENIN, un investissement stratégique qui vise à renforcer la transparence et l'efficacité des transactions commerciales. Ce dispositif garantira une pesée plus juste et équitable des noix de cajou, un enjeu majeur pour les producteurs et les acheteurs.

Dans cette édition, nous abordons également les conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2024-2025 et la formation des formateurs sur les mécanismes de commercialisation de la campagne. Ces initiatives témoignent de notre engagement à assurer une commercialisation bien structurée, respectant les intérêts de toutes les parties prenantes. Vous trouverez aussi des précisions sur la période officielle de la campagne, un élément clé pour une meilleure planification des opérations sur le terrain.

Au-delà des aspects commerciaux, notre mensuel revient sur des événements majeurs ayant réuni les acteurs de la filière. La deuxième revue de performance du pôle 4 à Djidja a permis d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les axes d'amélioration pour optimiser la production et la transformation locale. De plus, la deuxième session ordinaire des commissions techniques du CICC en Côte d'Ivoire a offert un cadre d'échange sur les politiques régionales et les défis communs du secteur anacardier en Afrique de l'Ouest.

Enfin, un zoom sur les bonnes pratiques agricoles liées aux récoltes et post-récoltes vient enrichir ce numéro avec des conseils précieux pour améliorer la qualité des noix de cajou et maximiser la rentabilité des producteurs.

Nous espérons que cette édition vous apportera des informations utiles et vous aidera à mieux appréhender les enjeux de cette nouvelle campagne. Plus que jamais, la FENAPAB reste à vos côtés pour accompagner le développement durable et prospère de notre filière.

Bonne lecture à toutes et à tous !

BÉNIN/FILIÈRE ANACARDE

3 000 balances électroniques réceptionnées pour une commercialisation plus transparente



Le lundi 16 septembre 2024, la salle des fêtes de la mairie de Parakou a accueilli l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), dans le cadre de la restructuration de l'interprofession de la filière anacarde au Bénin. Les 135 délégués, représentant 45 Coopératives Communales des Producteurs d'Anacarde (CoopCPA), ont l'Interprofession de la Filière Anacarde du Bénin (IFA-BENIN) a réceptionné, le lundi 10 mars 2025, 3 000 balances électroniques au siège de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNA). Il s'agit de 3 000 balances électroniques de collecte, d'une capacité de 300 kg avec une précision de 500 g et un tablier de 40 x 50 cm. Elles sont déjà certifiées par l'Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM).

Ces équipements de pesée seront distribués aux Coopératives Villageoises de Producteurs d'Anacarde (CVPA) afin de faciliter la pesée des produits. Pour la Présidente de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), Madame Sahadatou ATTA KAKAYATCHI, l'arrivée de ces bascules est une véritable bouffée d'oxygène pour les producteurs.

« C'est un ouf de soulagement pour les producteurs qui ont longtemps espéré disposer de ces outils essentiels pour assurer une pesée équitable de leurs produits », a-t-elle fait savoir, tout en remerciant tous les acteurs qui ont contribué à cet aboutissement.

Le Président de l'IFA-BENIN, Monsieur Léopold LOKOSSOU, a saisi l'occasion pour adresser ses remerciements au gouvernement pour son engagement constant dans la modernisation de la filière anacarde.

Il faut rappeler que les équipes de pesée ont déjà été formées afin d'assurer une utilisation optimale des balances sur le terrain. Cet équipement vient renforcer la crédibilité et l'efficacité du processus de commercialisation de l'anacarde, un pas de plus vers une filière plus organisée et prospère.

Cette acquisition, rendue possible grâce au soutien du gouvernement, marque une avancée significative dans l'amélioration des conditions de commercialisation de l'anacarde au Bénin.



BÉNIN

Voici les conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2024-2025 des noix de cajou

AECHICG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 018 DU 22 JANVIER 2025
portant conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2024-2025 de noix de cajou.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
vu la loi n° 84-009 du 15 mars 1984 portant sur le contrôle des denrées alimentaires ;
vu la loi n° 90-005 du 15 mai 1990 fixant les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
vu le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret 2022-476 du 03 août 2022 ;
vu le décret n° 88-30 du 20 janvier 1988 portant création de la Commission permanente d'Approvisionnement en Facteurs de Production, de Commercialisation des Produits agricoles et du Commerce général ;
vu le décret n° 2021-542 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
vu le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
vu le procès-verbal de la réunion des membres de l'Interprofession de la Filière Anacarde relative aux conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2024-2025 ;
sur proposition conjointe du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 janvier 2025,

DÉCRÊTE

Article premier

Sont homologuées comme ci-après, les conditions de déroulement de la campagne 2024-2025 de commercialisation des noix brutes de cajou telles que convenues par les membres de l'Interprofession de la filière :



- date d'ouverture : jeudi 30 janvier 2025 ;
- date de clôture : samedi 31 mai 2025 ;
- prix d'achat au producteur du kilogramme de noix de cajou : 375 FCFA dont 5 FCFA par kilogramme pour les charges des fonctions critiques de l'interprofession.

Article 2

Seuls les transformateurs de noix de cajou sont autorisés à s'approvisionner auprès des coopératives de producteurs ou des producteurs individuels.

Article 3

Les infractions aux dispositions du présent décret sont punies des peines prévues par les lois n° 90-05 du 15 mai 1995 fixant les conditions d'exercice des activités du commerce en République du Bénin, n° 2007-21 du 16 octobre 2007 portant protection du consommateur en République du Bénin et n° 2016-25 portant organisation de la concurrence en République du Bénin.

Article 4

Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 janvier 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Patrice TALON

2

Le Ministre de
l'Economie et des Finances,


Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Industrie
et du Commerce,


Shadiya Alimatou ASSOUMAN

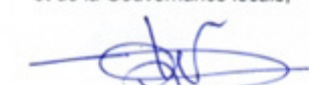
Le Ministre du Cadre de Vie et des
Transports, chargé du Développement
durable,


José TONATO

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité publique,


Alassane SEIDOU

Le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance locale,


Raphaël Dossou AKOTEGNON

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,


Cossi Gaston DOSSOUHOUI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; MCVT 2 ; MEF 2 ; MIC 2 ; MDGL 2 ; MAEP 2 ; MISP 2 ; AUTRES MINISTÈRES 15 ; SGG 4 ; JORB 1.

BÉNIN/CAJOU

Des formateurs outillés sur le mécanisme de la campagne de commercialisation 2024-2025



Le jeudi 23 janvier 2025, les communes de Parakou, Dassa et Djougou ont accueilli un atelier de formation des formateurs sur le mécanisme de commercialisation de la noix de cajou pour la campagne 2024-2025. Cette session, d'envergure nationale, a mobilisé 199 participants, notamment les Présidents des Coopératives Communales de Producteurs d'Anacarde (CoopCPA) des 45 communes productrices, les Chefs Cellules Communales, des Techniciens Spécialisés et des Conseillers Agricoles. Étaient également présents des représentants du ministère de l'industrie et du commerce, de la Chambre d'Agriculture du Bénin, de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations et à la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA), de l'Interprofession de la Filière Anacarde (IFA-BÉNIN), de l'Agence Territoriale de Développement Agricole et des Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Au cours de cette formation, les participants ont été outillés sur divers aspects cruciaux de la commercialisation :

- ✓ Le processus de commercialisation pour la campagne 2025 ;
- ✓ Les rôles et responsabilités des équipes de pesées ;
- ✓ L'utilisation des outils de gestion et les mécanismes de paiements ;
- ✓ Les bonnes pratiques de récoltes et de post-récoltes.

L'objectif final est de garantir une transmission efficace de ces compétences aux 1 255 équipes de pesées des Coopératives Villageoises de Producteurs d'Anacarde (CVPA). Ces équipes jouent un rôle déterminant dans la réussite de la campagne de commercialisation, essentielle pour le dynamisme de la filière anacarde au Bénin.

BÉNIN

La campagne de commercialisation 2024-2025 de noix de cajou se déroulera du 30 janvier au 31 mai 2025



375 F CFA le kilogramme, dont 5 F CFA par kilogramme au titre des fonctions critiques, c'est le prix de vente au kilogramme fixé par l'Interprofession de la Filière Anacarde du Bénin (IFA-BENIN) pour le compte de la campagne de commercialisation 2024-2025 de noix de cajou, qui se déroulera du 30 janvier au 31 mai 2025. Cette campagne a été homologuée en Conseil des ministres de ce mercredi 22 janvier par le gouvernement en présence du Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Patrice Talon.

Pour cette campagne, 225.000 tonnes de noix de cajou seront mises sur le marché par les acteurs de la filière, contre 201.000 tonnes lors de la campagne précédente.

Le Conseil, en homologuant les conditions retenues pour le déroulement de la campagne, a invité toutes les composantes de l'Interprofession à s'investir dans sa réussite et à œuvrer dans le sens de l'amélioration constante de la production nationale.

DEUXIÈME REVUE DE PERFORMANCE DU PÔLE 4 À DJIDJA**La FENAPAB représentée par son Responsable Suivi Évaluation**

Ce jeudi 19 décembre 2024 a marqué le lancement de la deuxième revue de performance du Pôle 4 au titre de l'année 2024, à Djidja. Cet événement, organisé conjointement par l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA-BDC) et les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) du Pôle 4 (Borgou, Collines, Donga et Zou), rassemble plusieurs acteurs clés du secteur agricole.

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par M. Florentin AKPLOGAN, représentant de la Direction de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire (DPAF), après les interventions du représentant du maire de Djidja, du DDAEP Zou et du Directeur Général de l'ATDA Pôle 4.

Parmi les participants figurent les projets et programmes partenaires, les ONG, les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) des filières Anacarde, Manioc et Diversification, les mairies impliquées dans le Plan de Développement Agricole du Pôle 4 (PDA4), ainsi que des représentants des directions techniques et centrales (DPV, DE, DPH, DLROPEA, INRAB via le CRA-Centre, etc.).

La Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB) est représentée par son Responsable Suivi Évaluation, M. Ferdinand GBEDE. Sa participation témoigne de l'engagement constant de la Fédération à contribuer activement à l'évaluation des performances agricoles et à promouvoir le développement harmonieux des filières, notamment celle de l'anacarde.

Au programme de cette revue de performance, qui s'étend sur deux jours, figurent la présentation et l'analyse des résultats obtenus dans le cadre de la planification harmonisée du pôle de développement 4. Cette initiative vise à renforcer la coordination et l'efficacité des actions entreprises pour booster la production et la transformation dans les filières stratégiques.

La clôture des travaux est prévue pour le vendredi 20 décembre 2024, avec des recommandations stratégiques pour consolider les acquis et orienter les actions futures.

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DES COMMISSIONS TECHNIQUES DU CICC EN COTE D'IVOIRE

La FENAPAB y était



Du lundi 16 au mercredi 18 décembre 2024, le prestigieux Golden Palace Hôtel de Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, a accueilli la deuxième session ordinaire des membres des Commissions Techniques du Conseil International Consultatif du Cajou (CICC). Cet événement d'envergure a réuni 73 membres représentant 11 pays, ainsi que de nombreux partenaires stratégiques tels que la GIZ, l'ACA et le CNFA.

Le Bénin, avec une délégation diversifiée et compétente, a brillé par son engagement en faveur du développement du secteur cajou. Cette participation reflète son rôle actif et sa volonté de contribuer à l'essor de la filière à l'échelle régionale et internationale.

L'ouverture officielle de la session a été marquée par l'intervention de M. Mahoutin André Tandjiekpon, Secrétaire Exécutif du CICC, qui a rappelé l'importance des recommandations des Commissions Techniques. Selon lui, ces travaux constituent une base essentielle pour guider les stratégies des gouvernements membres et maximiser le potentiel du marché global du cajou.

La délégation béninoise a joué un rôle actif lors des échanges. Ses contributions ont permis de formuler des propositions concrètes pour améliorer la production, la transformation et la commercialisation du cajou. Ces recommandations visent à exploiter pleinement les opportunités des chaînes de valeur internationales.

Par ailleurs, les experts béninois ont mis en avant l'importance de la recherche scientifique et des innovations techniques, des leviers essentiels pour dynamiser la filière et répondre aux exigences du marché.

En participant à cette rencontre, le Bénin confirme son leadership dans le secteur cajou en Afrique de l'Ouest. Les recommandations issues de cette session offriront une feuille de route technique pour des actions à impact positif, tant au niveau national qu'international.

Cette implication réaffirme l'engagement du Bénin aux côtés du CICC pour un développement inclusif et durable de la filière cajou. Le pays entend poursuivre ses efforts pour renforcer la collaboration entre les acteurs et valoriser les opportunités offertes par ce secteur stratégique.

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DES COMMISSIONS TECHNIQUES DU CICC EN COTE D'IVOIRE.

La FENAPAB y était



La représentation béninoise était composée de :

- Deux chercheurs : le Professeur Joseph Dessou, Secrétaire Général de la commission scientifique du CICC, et Dr Kouami N'Djolosse, expert dans le domaine des sciences liées au cajou.
- Deux représentants de la FENAPAB : M. Mohamed Baranon, Directeur de la Commission Technique Production du CICC, et Mme Sahadatou Atta Kakayatchi, membre de cette commission.
- Deux transformateurs : M. Luc Loco, Directeur de la Commission Technique Transformation du CICC, et Mme Josianne Yabadi, membre de la même commission.
- Un partenaire technique : Dr Joseph Tokoré, représentant Pro Cashew Bénin, un partenaire clé dans l'appui au secteur.



ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES RECOLTES ET POST-RECOLTES



BONNES PRATIQUES DE RÉCOLTES ET POST-RÉCOLTES



1. RAMASSAGE DE FRUITS

- ✓ Laisser tomber le fruit de l'arbre
- ✓ Le ramasser tous les deux jours
- ✓ Outils de ramassage : Seau en plastique ou panier
- ✓ Séparer immédiatement la noix de la pomme après le ramassage



BONNES PRATIQUES DE RÉCOLTES ET POST-RÉCOLTES



2. SÉPARATION FRUITS

- ✓ Séparer la noix de la pomme à l'aide d'une ficelle de nylon d'environ 50cm
- ✓ La séparation peut aussi se faire par torsion, mais n'est plus conseiller
- ✓ Un morceau de chair fibreuse de la pomme peut occasionner une altération de l'intégrité physique et de la qualité de la noix voir de l'amande



BONNES PRATIQUES DE RÉCOLTES ET POST-RÉCOLTES



3. NETTOYAGE/TRIAGE

- ✓ Le triage est fait pour enlever les débris végétaux et les mauvaises noix, en séparant les bonnes noix des mauvaises noix
- ✓ Il permet d'améliorer la qualité des noix



ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES RECOLTES ET POST-RECOLTES



BONNES PRATIQUES DE RÉCOLTES ET POST-RÉCOLTES

4. SÉCHAGE

Il se fait en deux phases:



- ✓ Le préséchage au champ après séparation (pomme/noix)
- ✓ Le séchage effectif au village permettra de faire baisser le taux d'humidité à environ 8%.
- ✓ Remuer de temps en temps les noix étalées pour avoir une uniformité de séchage
- ✓ Les noix sont bien sèches lorsqu'elles résonnent comme des cailloux ou lorsque la coque des noix résiste à la pression de l'ongle, cela indique qu'elles sont bien séchées

+229 01 69 91 65 37 Fenapab CAJOU Fenapab secretariat@fenapab.org



BONNES PRATIQUES DE RÉCOLTES ET POST-RÉCOLTES

4. SÉCHAGE (SUITE)

- ✓ Eviter de sécher les noix avec les pommes
- ✓ Eviter un séchage excessif des noix de cajou



+229 01 69 91 65 37 Fenapab CAJOU Fenapab secretariat@fenapab.org



ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES RECOLTES ET POST-RECOLTES



BONNES PRATIQUES DE RÉCOLTES ET POST-RÉCOLTES

5. CONDITIONNEMENT



- ✓ Mettre les noix dans des sacs en jute qui permettent une bonne aération en général
- ✓ Laisser les sacs ouverts pendant 24 heures pour un refroidissement total
- ✓ Le sac rempli est cousu pour éviter le mélange avec d'autres produits

+229 01 69 91 65 37 Fenapab CAJOU Fenapab secretariat@fenapab.org



BONNES PRATIQUES DE RÉCOLTES ET POST-RÉCOLTES

6. STOCKAGE



- ✓ Le stockage se fait dans un magasin aéré et étanche de 3 m de haut
- ✓ Les sacs doivent être stockés sur des palettes
- ✓ Ils doivent être disposés à :
- 1 m des murs de part et d'autres
- 1,5 m de la toiture au minimum

+229 01 69 91 65 37 Fenapab CAJOU Fenapab secretariat@fenapab.org



CONSÉQUENCES DU NON RESPECT DES PRATIQUES (CAS DU MAUVAIS SÉCHAGE)

